

### Missions et activités visées

Dans le respect des règles d'hygiène, de sécurité et d'environnement (règles HSE), des procédures et modes opératoires définis par l'entreprise, le conducteur d'installation et de machines automatisées assure la production de produits conformes en qualité, quantité, coûts et dans le délai requis. Il intervient sur une machine automatisée ou sur une installation composée de machines automatisées de production, souvent équipées de robots de chargement-déchargement-transfert de pièces et d'équipements périphériques tels que des bols vibrants, des moyens de marquage, des fours de chauffe, des moyens de conditionnement. Un système de supervision, quelquefois situé dans une salle de commande centralisée, aide à la conduite de l'installation, à la surveillance des paramètres de fonctionnement et affiche certains résultats de production.

**Le titre professionnel conducteur d'installation et de machines automatisées 1 niveau 3 (code NSF : 200u) se compose de deux activités types, chaque activité type comportant les compétences nécessaires à sa réalisation. A chaque activité type correspond un certificat de compétences professionnelles (CCP).**

Code TP -00212 référence du titre : Conducteur D'installation et de machines automatisées1 Information source : référentiel du titre : CIMA 1ce titre a été créé par arrêté de spécialité du 31 juillet 2003. (JO modificatif du 18 février 2023)

**Code diplôme 56T25105 – Titre RNCP 37398 :**

### Activités visées

A l'issue de la formation, l'apprenant sera capable de :

- Préparer et approvisionner le poste de travail et les équipements périphériques
- Démarrer et mettre en cadence une installation de production
- Réaliser les opérations de production
- Contrôler les produits fabriqués
- Arrêter une installation de production
- Réaliser les opérations de maintenance de premier niveau et de nettoyage d'une installation de production.
- Proposer des améliorations techniques ou organisationnelles dans un secteur de production

### Admission

**Public :** tout public

**Voie de formation :**

**Contrat d'apprentissage**

Admission définitive après la signature d'un contrat d'apprentissage.

Avoir entre 16 ans et 29 ans révolus

**Effectif :** à déterminer de 8 à 12 personnes

**Prérequis :** Sans niveau spécifique  
Etre motivé/habile de ses mains  
Etre apte au travail en hauteur et en position inconfortable / Équilibre  
Savoir lire et écrire en français

**Modalités :**

Selon le dispositif d'accès à la prestation, ses modalités peuvent comporter une ou plusieurs des étapes suivantes :

- information individuelle ou collective,
- dossier de demande de formation,
- identification, voire évaluation des acquis,
- vérification des prérequis réglementaires si la formation en comporte,
- entretien individuel

de façon à définir le parcours le plus adapté entre un parcours standard, un parcours raccourci ou un parcours renforcé.

## Délais d'accès

Le délai d'accès aux prestations dépend de la programmation de nos places disponibles, en constante évolution.

Vous pouvez contacter le centre Mail :  
[contact@directtformation.com](mailto:contact@directtformation.com)

Tél : 03 66 59 94 54

Session accessible aux personnes en situation de handicap (moyens de compensation à étudier avec le référent handicap du centre)

## Programme de la formation - Arrêté du 07/02/2023

### **CCP1 - Préparer, lancer et arrêter une machine ou une installation de production automatisée équipée ou non de robots :**

1. Préparer et approvisionner le poste de travail et les équipements périphériques
2. Démarrer, mettre en cadence et arrêter une machine ou une installation de production
3. Proposer des améliorations techniques ou organisationnelles dans un secteur de production

### **CCP2 : Conduire une machine ou une installation de production automatisée équipée ou non de robots :**

1. Surveiller et réaliser les opérations de production
2. Contrôler les produits fabriqués
3. Réaliser les opérations de maintenance de premier niveau et de nettoyage d'une machine ou d'une installation de production
4. Proposer des améliorations techniques ou organisationnelles dans un secteur de production

Emploi métier de rattachement suivant la nomenclature du ROME : H2906- Conduite d'installation automatisée ou robotisée de fabrication mécanique; H3301- Conduite d'équipement de conditionnement

## Délais d'accès

**Dates :** du 27/05/2024 au 09/05/2025 – contrat d'apprentissage

**Durée et rythme :** 427 h centre (en alternance-rythme – voir calendrier)

**Démarrage :** cette formation est proposée tout au long de l'année

**Lieu :** DF formation Prouvy  
Places de parking disponibles et gratuites

## Modalités

Formation animée par un formateur expert (vidéo projection, échanges, exercices).

Face à face pédagogique et accompagnement individuel

Evaluations des modules de formation, soit en situation pratique ou par des tests écrits (QCM, Quizz, exercices pratiques...)

Passage de l'examen

## Equipe pédagogique

Formateurs expérimentés dans leur domaine professionnel  
Responsable pédagogique  
Réfèrent handicap  
Equipe administrative

### **Moyens pédagogiques :**

- Ateliers de production didactiques
- Conduite de lignes
- Salles de cours équipées
- Espaces de communication,

## Evaluation de l'examen

### MODALITES D'OBTENTION DU TITRE PROFESSIONNEL

–A l'issue d'un parcours continu, le candidat est évalué par un jury composé de professionnels, sur la base des éléments suivants :

- o une mise en situation professionnelle ou une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, complétée par un entretien technique, un questionnaire professionnel, un questionnement à partir de production(s) si prévus au RE ;
- o les résultats des évaluations passées en cours de formation ;
- o un dossier professionnel dans lequel le candidat a consigné les preuves de sa pratique professionnelle, complété d'annexes si prévues au RE ;
- o un entretien final avec le jury.

Le jury, au vu des éléments spécifiques à chaque parcours, décide ou non de l'attribution du titre. En cas de non obtention du titre, le jury peut attribuer un ou plusieurs certificat(s) de compétences professionnelles (CCP) composant le titre. Le candidat peut se présenter aux CCP manquants dans la limite de la durée de validité du titre. Afin d'attribuer le titre, un entretien final se déroule en fin de session du dernier CCP, et au vu du livret de certification. En cas de révision du titre, l'arrêté de spécialité fixe les correspondances entre les CCP de l'ancien titre et ceux du titre révisé. Le candidat se présente aux CCP manquants du nouveau titre. En cas de clôture du titre, le candidat ayant antérieurement obtenu des CCP dispose d'un an à compter de la date de la fin de validité du titre pour obtenir le titre initialement visé

**Accompagnement à la préparation à l'examen (dossier technique y compris)**  
**Passage de l'examen**

**Lien Web du référentiel :**  
**Mise à jour au 23/02/2023**

[REV2\\_CIMA\\_V09\\_23022023.pdf](#)

## Sanction /Validation

Attestations de fin de formation

### Parchemin et livret de certification

Un parchemin est attribué au candidat ayant obtenu le titre complet ou le CCS/CCP.

Un livret de certification est remis au candidat en réussite partielle.

Ces deux documents sont délivrés par le représentant territorial compétent du ministère du Travail.

## Interlocuteurs

Lancelle Patricia - Directrice du centre de formation de Prouvy (**contact commercial et administratif**)

### Référente du handicap

Tél : 06 42 77 97 71

**Mail : [plancelle@directtformation.com](mailto:plancelle@directtformation.com)**

Ludovic Seghier : Directeur Général

Ludovic Sailly – Coordinateur technique  
**Mail : [l.sailly@directtformation.com](mailto:l.sailly@directtformation.com)**

## Tarifs :

**Prix :** Nous contacter  
**Différents financements possibles**